



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément à l'avis n° 2016/04-02  
relatif à l'accréditation de l'École nationale supérieure  
de mécanique et des microtechniques (ENSM),  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

**Objet de la demande**

*L'école établira un rapport sur la prise en compte des recommandations. Ce document est à transmettre au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI*

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 28 août 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du suivi assuré par l'école des recommandations

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 septembre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON